

**Membres en exercice:**

15

**Séance du 25 mai 2023****Présents :** 9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoqué le vendredi 19 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Philippe PUECH

**Votants :** 12**Sont présents:** Philippe PUECH, Hugues DAUTHERIVES, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Marie-Charlotte FAVRELLE, Aude GILABERT, Franck THOMAS, David LATHAM, Céline OURLIAC**Représentés:** Joelle SOLER, Christine RAMON, Stéphanie CARILLO EPOUSE MANUS**Excuses:****Absents:** Daniel BOUNIOL, Frédéric DAPOT, Patrick DAPOT**Secrétaire de séance:** Géraldine DULARY

**1° Examen et approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023 :** PV validé à la majorité, remarque de Monsieur LATHAM David : Procès-Verbal pas assez complet et précis.

**3° Finances : Moniseur Jean-Philippe FISCHER :**a) **Délibération virement de crédit M57 : ajustement comptes :**

COMMUNE DE THEZAN DES CORBIERES

Exercice : 2023

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
25/05/2023	6161-	Multirisques	-3 104.00	25/05/2023	781-	Rep. amort. et prov.	0.00
25/05/2023	648-	Autres charges de	3 104.00	/ /	-		0.00
25/05/2023	681-	Dot. amort. et prov.	-1 000.00	/ /	-		0.00
25/05/2023	681-	Dot. amort. et prov.	1 000.00	/ /	-		0.00
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00

**Régularisation article amortissements suite au vote du budget**

Pour paiement CIOS (œuvres sociales de la collectivité) imputation au 648 (autres frais de personnel) pour 3104.00 €

Délibération validée

**4° Présentation du projet de bail emphytéotique : Monsieur Hugues DAUTHERIVES, Monsieur Philippe PUECH :**

- Examen de la promesse de bail emphytéotique portant sur la parcelle communale A 1799 en vue d'une implantation de panneaux photovoltaïques en toiture des futurs bâtiments (ateliers municipaux ) qui seront construits sur le site.

**Délibération validant la promesse de bail :**

Les caractéristiques essentielles de la promesse de bail emphytéotique sont les suivantes :

**Propriétaire :**

La commune de Thézan des Corbières

**Bénéficiaires de la promesse :**

Société S.E.R.Y, domiciliée 46 Route de Béziers 81240 Saint Amans Soult

Société ENERGIES DES TERRITOIRES, domiciliée 43 lotissement de Manharez 12740 Sébazac-Concourès

**Objet :**

Promesse de bail emphytéotique sur la parcelle communale cadastrée A 1799.

Construction de deux bâtiments couverts non fermés dans un premier temps, pour à terme devenir pour l'un une « halle multisport, l'autre abritant les « ateliers municipaux.

Durée de la promesse :

Durée de 3 ans, prorogable d'un commun accord

Frais :

Tous les frais, droits et émoluments seront supportés par les bénéficiaires qui s'y obligent expressément ;

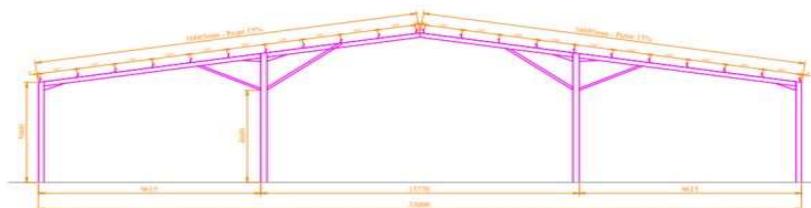
Durée du bail :

Le bail emphytéotique est conclu pour une durée de 30 années, prorogable 1 fois pour une période de 10 ans.

## 1.2 IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE ET CADASTRALE DU PROJET



Vue en coupe des bâtiments :



Voici les prestations non prévues par le **Bénéficiaire** :

- Mise en place d'un bardage avec lisse sur les côtés du bâtiment « ateliers municipaux » et du bâtiment « halle multisports »
- Réalisation d'une plateforme stabilisée et/ou d'une dalle sous les bâtiments avant le démarrage de leur réalisation
- Mise en place d'un éclairage à l'intérieur des bâtiments
- Aménagements à l'intérieur des bâtiments
- Réalisation de la mise en conformité du bâtiment « ateliers municipaux » par rapport à la réglementation relative au désenfumage si ce bâtiment était totalement clos ultérieurement avec du bardage
- Réalisation de la mise en conformité du bâtiment « halle multisports » par rapport à la réglementation relative au désenfumage si ce bâtiment était totalement clos ultérieurement avec du bardage
- Gestion des eaux pluviales à partir de la fin des descentes pluviales
- Raccordement électrique, eau potable, eaux pluviales, eaux usées ... des bâtiments
- Galvanisation des charpentes
- Toutes prestations non décrites dans le paragraphe (descriptif des prestations réalisées par le Bénéficiaire)
- .....

Le Conseil Municipal examine la promesse de bail présentée par Monsieur le Maire et décide de l'autoriser à la signer à la majorité ; 1 voix contre Mr LATHAM David.

**5° Point sur les travaux en cours : Monsieur Hugues DAUTHERIVES**

- a) **Eclairage public** : Monsieur Hugues DAUTHERIVES précise à l'assemblée que le réglage des heures de mise en service de l'éclairage public se fait de manière autonome en interne ; il n'est plus nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur.
- b) **Escalier du beffroi** : Monsieur Hugues DAUTHERIVES précise que l'escalier du beffroi qui était dangereux pour accéder à la cloche lors de la maintenance a été réparé par le service technique. Il reste à refaire l'étanchéité.
- c) **Colonne de remplissage pulvérisateurs aire de lavage** :  
A ce jour, il manque la mise en place des compteurs ; le 1<sup>er</sup> adjoint indique que la toiture des phytobacs a été volé, elle devra être remplacée.

**6° Questions diverses :**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier/pétition écrit par les habitants des écarts demandant le raccordement à l'eau de la commune.

Le Conseil Municipal prend connaissance de cette requête, des renseignements quant à l'obligation de raccordement pour la commune, et sa faisabilité seront pris et communication faite ultérieurement.